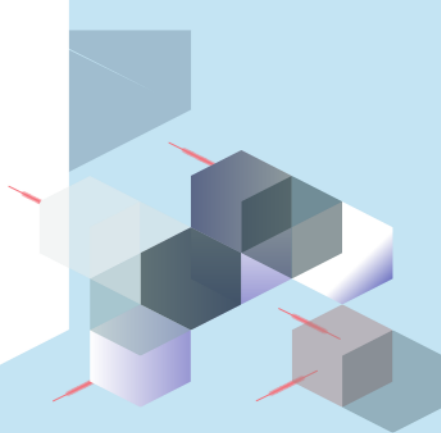




Etude PCPP

Les plans de conservation
partagée des périodiques en France :
un état de l'art quantitatif et qualitatif

Julie Mistral, Yves Desrichard - décembre 2019

*Ensemble, avec nos réseaux,
réinventons le service public des données*

abes.fr

Dispositif de conservation partagée des périodiques en France

36 PCPP - Plans de Conservation Partagée des Périodiques
répartis en **16 PCPP thématiques**
20 PCPP régionaux

600 bibliothèques impliquées dans 1 ou plusieurs PCPP

+ de 42 000 titres conservés dans le cadre d'un PCPP
dont **32 000 titres distincts**

+ de 71 000 exemplaires signalés dans le Sudoc
dont **4 772 exemplaires uniques** (unica)

Sommaire

Introduction	3
Méthodes et outils de connaissance des PCPP	4
Les principaux acteurs des PCPP	5
Etat des lieux	7
Les plans de conservation thématiques	
Les plans de conservation régionaux	
Identification des exemplaires conservés dans le cadre de PCPP	
Identification des PCPP à partir des outils fournis par l'Abes	
Localisation des « unica » au sein des PCPP	
Disponibilité sous forme électronique des titres conservés	
La qualité des données liées aux PCPP	13
Comment obtenir une bonne qualité des données bibliographique ?	
L'utilisation des notices du Registre de l'ISSN	
Présence de liens aux données d'autorité dans les notices	
Présence d'une classification décimale dans les notices	
Présence d'une indexation matière dans les notices	
Comment obtenir une bonne qualité des données d'exemplaire ?	
Focus sur les données d'exemplaire dans le Sudoc	
Conclusion	18

Introduction

La gestion des collections de ressources continues¹, et notamment de publications en série, est une des tâches les plus complexes à mener en bibliothèque. L'importance des collections, leur fréquence de parution, leur complexité bibliographique, la place nécessaire au stockage, etc. ont fait de cette gestion, sinon « une discipline à part » au sein des établissements, du moins un domaine supposant une expertise spécifique.

Pourtant, aussi bien pour les besoins de la recherche scientifique qu'à des fins récréatives ou de loisirs, les publications en série ont constitué, et constituent encore une source d'informations irremplaçable, dont témoigne la vitalité toujours importante de ce secteur de l'édition.

Bien évidemment, dans ce domaine comme dans d'autres, la « révolution numérique » s'est traduite par un bouleversement des modalités de fabrication, de diffusion, d'usages, de publications qui, de façon significative dans le domaine scientifique, a conduit à un transfert massif des publications, des usagers et des lecteurs, vers le numérique. De plus, avec cependant certaines limites, le numérique favorise l'ubiquité d'une même collection, accessible de différents points, sans limite de temps ni de lieu - hors contraintes éventuelles d'abonnement. Cet avantage indéniable a mieux fait prendre conscience aux établissements des redondances de collections papier pouvant exister, et que ne justifient plus dans les mêmes proportions un usage sans cesse déclinant.

Dès lors, dans un environnement financier et spatial contraints, les professionnels de bibliothèque se sont engagés dans des opérations de mutualisation, dont ils ont depuis longtemps l'habitude et dont témoigne à sa façon l'existence de l'Abes, du Sudoc et des nombreux services² proposés par l'Abes. Lors de la mise en place des **PCPP - Plans de Conservation Partagés des Périodiques**, l'objectif était de « fédérer » la conservation de collections, pour permettre aux établissements qui le souhaitent de désherber en partie ces collections aux volumétries importantes, à la gestion et au stockage coûteux. En outre, même si beaucoup reste à faire en ce domaine, la pratique de la « conservation partagée » constitue un moyen de rationaliser la communication et le prêt de ces documents.

À ces **objectifs de rationalisation** des collections s'est très vite ajouté un **objectif de sauvegarde**, alors même que l'arrivée du numérique entraînait, dans de nombreux établissements, la tentation de se débarrasser de collections papier redondantes avec les archives numériques, et coûteuses en gestion et en stockage. Les PCPP offrent l'assurance qu'un désherbage ciblé ne se fait qu'avec la certitude qu'au moins un exemplaire complet du titre soit conservé et disponible, dans au moins un établissement participant au Plan, pour répondre au besoin essentiel des chercheurs, enseignants, étudiants, et citoyens.

Bientôt, la notion de sauvegarde s'est teintée d'une **coloration de valorisation**, des **titres rares, précieux ou témoignant d'une caractéristique locale unique**, ce qui a permis, dans le cadre des PCPP régionaux, de dégager des sous-thématiques régionales fortes et dans le cadre des PCPP thématiques, de définir les contours intellectuels d'une discipline et de mettre en lumière des corpus scientifiques d'excellence ou d'éventuelles ressources « de niche », valorisables dans le cadre du programme CollEx-Persée.³

¹ Le terme « ressources continues » est consacré par les normes, qui incluent les « publications en série » (par exemple un quotidien imprimé) et les « ressources intégratrices » (par exemple un site web) dans les mêmes pratiques de catalogage. Dans la mesure où, au sein des ressources continues, les PCPP se concentrent presque exclusivement sur les publications en série imprimées, ce dernier terme sera privilégié dans l'étude.

² Consulter l'offre de services de l'Abes : <http://www.abes.fr>

³ <https://www.collexpersee.eu>

Méthodes et outils de connaissance des PCPP

En partie héritier du CCN-PS⁴, le Sudoc⁵, catalogue collectif et outil de localisation, comporte, pour ce qui concerne le signalement des collections de publications en série, un périmètre documentaire plus large que celui des autres types de documents. En effet, en plus des collections de publications en série des 1500 bibliothèques membres du réseau Sudoc – et relevant pour la plupart du MESRI - ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Sudoc signale les collections de publications en série de 1 500 bibliothèques, membres du réseau Sudoc-PS, dites « non déployées⁶ dans le Sudoc ». Ces bibliothèques sont de tous types (publics ou privés), de toutes responsabilités administratives (départements, villes,...) et de toutes natures (bibliothèques de musées, archives, bibliothèques de laboratoires, centres de documentation, etc.).

Ce sont donc près de **3 000 bibliothèques** qui signalent dans le Sudoc **leurs publications en série** (périodiques et collections ; imprimées et électroniques), ce qui représente un total de **524 330 titres**. Augmenté des données produites par les membres du réseau Sudoc-PS, le Sudoc constitue, de fait, le **catalogue collectif national des publications en série** disponibles dans l'ensemble des bibliothèques françaises, exemple *a priori* unique dans le paysage bibliothéconomique, où les établissements relevant des collectivités territoriales et ceux relevant de l'Etat (sans même parler de ceux relevant du privé) évoluent le plus souvent dans des sphères différentes.

Notons que les PCPP sont pilotés principalement par des établissements membres du réseau Sudoc, hébergeant un responsable CR-Centre Réseau Sudoc-PS qui, au sein de son propre réseau, fédère les bibliothèques dans le cadre de PCPP régionaux. Pour signaler les exemplaires et états de collections concernés, les établissements utilisent **WinIBW**, l'**outil de catalogage partagé** par les membres habilités membres des réseaux Sudoc et Sudoc PS. La présence d'exemplaires dans un PCPP est matérialisée par une zone spécifique des données d'exemplaire (cf p.16).

Ces informations indispensables sont utilisées par différents outils de gestion et notamment par **Périscope⁷**, **outil de comparaison des états de collection** disponibles dans les bibliothèques Sudoc et Sudoc-PS (qu'elles soient ou non partenaires d'un PCPP, que les titres signalés soient ou non concernés par un PCPP). Cet outil de gestion dispose de fonctionnalités dédiées à la gestion des PCPP, identifiables par un index spécifique, comme les options de tri ou de visualisation des titres inclus dans un plan ce qui facilite par exemple l'identification des lacunes..

Pour réaliser cette étude, les données ont été extraites du réservoir Sudoc (données à jour au 1^{er} septembre 2019). Outre le souhait de mettre en lumière les axes d'amélioration possibles, l'intention de l'Abes est de fournir à la communauté des bibliothèques les mêmes informations, collectées dans les mêmes collections, de façon à élaborer un **tableau diachronique de l'évolution des PCPP**, qui aura vocation à compléter l'évaluation synchrone ici proposée.

⁴ CCN-PS : Catalogue collectif national des Publications en Série.

⁵ <http://www.sudoc.abes.fr> – le catalogue Sudoc recense les ressources documentaires de tous types disponibles dans les établissements membres du réseau Sudoc : thèses, livres (monographies), publications en série (périodiques, revues, journaux ; imprimés ou numériques, etc.)

⁶ Le réseau Sudoc-PS - Publications en Série est organisé selon un périmètre géographique en province (ancien découpage des régions) et selon un périmètre thématique en Ile de France. Les responsables CR-Centres du Réseau Sudoc-PS sont les intermédiaires entre l'Abes et les bibliothèques qu'ils coordonnent pour ce qui concerne la gestion des ressources continues,

⁷ <https://periscope.sudoc.fr>

Les principaux acteurs des PCPP



L'Abes - Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Dans le cadre de l'animation du réseau Sudoc PS qui a la responsabilité du signalement des publications en série, l'Abes soutient financièrement les projets des CR - Centres Réseaux Sudoc PS, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de PCPP.

L'Abes met à la disposition des gestionnaires de PCPP une gamme d'outils documentaires (Sudoc, IdRef, Périscope) ainsi que des services d'administration des données.



Le GIS Collex Persée - Collections d'excellence

Dans le cadre du dispositif CollEx Persée⁸, [un appel à projets](#) doté d'un financement de 200 000 euros et ayant pour objet de soutenir la mise en œuvre de PCPP thématiques a été adressé en 2016 à l'ensemble des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

10 projets ont été retenus :

- Chimie (co-animateur : SCD de l'Université Lyon 1 Claude Bernard)
- Droit (co-animateur : Bibliothèque interuniversitaire Cujas)
- Italien (co-animateur : SID Université Grenoble-Alpes INP)
- Langues, littératures et civilisation germaniques (co-animateur scientifique : BNUS - Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg)
- Mathématique (co-animateur : RNBM- Réseau National des Bibliothèques de Mathématiques)
- Médecine et Odontologie (co-animateur : BIUS - Bibliothèque interuniversitaire de Santé)
- Moyen Âge (co-animateur : BIS- Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne)
- Philosophie (co-animateur : BIS - Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne)
- Physique, physique appliquée, astronomie, astrophysique (co-animateur : SID Université Grenoble-Alpes INP)
- Science de l'Antiquité (co-animateur : BIS - Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne)



Le CTLES - Centre Technique du Livre de l'Enseignement Supérieur

Depuis 2004, le CTLES⁹ participe aux côtés de la bibliothèque interuniversitaire de santé au développement d'un plan de conservation partagée en médecine et odontologie. Fort de cette expérience, le CTLES a créé dès 2012 un service dédié à la conservation partagée et mis en place un premier PCP national sur la thématique Arts du Spectacle.

Par un décret du 10 mars 2014, le CTLES devient officiellement opérateur national en matière de mutualisation des collections et notamment à travers les PCP. Ce rôle s'inscrit dans les objectifs portés par COLLEX-Persée, dispositif qui, depuis 2016, soutient financièrement le développement et la création de nouveaux PCP nationaux co-animés par le CTLES.

Le CTLES met à la disposition des différents partenaires un outil de gestion des PCP ainsi qu'une plateforme de travail pour faciliter les transferts de collections entre établissements.

Afin de mener à bien ces partenariats, le CTLES coopère régulièrement avec les services de l'Abes.

⁸ <https://www.collexpersée.eu>

⁹ <https://www.ctles.fr/page/conservation-partag%C3%A9e>



La FILL - Fédération Interprofessionnelle de Livre et de la Lecture¹⁰

De statut associatif, la FILL rassemble au sein d'un réseau interprofessionnel national :

- des structures régionales pour le livre
- des collectivités territoriales
- des institutions nationales et des associations

Fondée sur la concertation et la mutualisation, la FILL a pour objet de travailler au développement équilibré de l'accès au livre et à la lecture, à l'évaluation et à l'optimisation des politiques culturelles autour de quatre missions principales :

- mettre en valeur au niveau national les politiques régionales du livre et de la lecture
- favoriser et enrichir le dialogue entre les élus en charge de la culture, les services culturels des Régions, des Départements et de l'État, les institutions nationales, les organismes culturels, et l'ensemble des professionnels du secteur
- susciter et animer le débat sur l'accès au livre et à la lecture en proposant des solutions pragmatiques et innovantes
- fédérer les acteurs de la filière

Depuis 2010, une convention entre la FILL et l'Abes a pour objet de faciliter les liens entre SRL et Centres du Réseau Sudoc PS dans le cadre des plans régionaux de conservation partagée des périodiques.

Les Structures Régionales du Livre (SRL)

Les agences régionales du livre et de la lecture ou structures régionales du livre (SRL) sont le lieu de concertation privilégié entre l'État et la Région afin de mettre en œuvre et d'ajuster les politiques publiques du livre et de la lecture sur le territoire. Elles sont également un lieu de coopération entre professionnels et de prospective pour le développement du livre et de la lecture.

- [AR2L-HDF Hauts-de-France](#)
- [ARLL Bourgogne-Franche-Comté](#)
- [ALCA \(Agence Livre, Cinéma, Audiovisuel\) Nouvelle-Aquitaine](#)
- [ARLL Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- [ARLL Mayotte - Agence régionale pour le livre et la lecture](#)
- [Auvergne Rhône-Alpes livre et lecture](#)
- [Ciclic, Centre-Val de Loire](#)
- [Interbibly, Grand Est](#)
- [La Réunion des livres](#)
- [Livre et lecture en Bretagne](#)
- [Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie](#)
- [Miti-Frall Guyane](#)
- [Mobilis, Pays de la Loire](#)
- [Normandie Livre & Lecture](#)
- [Occitanie Livre & Lecture](#)

¹⁰ <https://fill-livrelecture.org/ressources/boites-a-outils/plans-de-conservation-partagee-des-periodiques-boite-a-outils>

Etat des lieux

Les 36 PCPP - Plans de Conservation Partagée des Périodiques actuellement en cours sont organisés selon deux périmètres : **16 PCPP thématiques, à vocation nationale ; 20 PCPP régionaux**. Précisons que ce n'est pas tant leurs contenus ni leur mode de gestion qui les distinguent (en termes de gestion, les préoccupations des uns et des autres sont même très proches) que l'étendue et la nature des établissements concernés, ainsi que les modalités de pilotage - et donc de financement- de ces plans.

Pour l'ensemble des PCPP, on dénombre **42 269 titres conservés** :

- 19 785 titres (soit 46,8 %) dans le cadre des PCPP thématiques
- 22 484 titres (soit 53,2 %) dans le cadre des PCPP régionaux

Selon l'analyse comparée des titres présents dans chacun des plans, certains titres conservés étant redondants d'un plan l'autre, on estime le nombre de titres de périodiques effectivement conservés à environ **32 000 titres distincts**.

Les plans de conservation thématiques

193 bibliothèques et centres de ressources participent à un (ou plusieurs) parmi les **16 PCPP thématiques** identifiés, qui regroupent entre 6 établissements au minimum et 39 au maximum. Précisons que certains établissements sont impliqués dans plusieurs PCPP thématiques, 27 d'entre eux participant également à un PCPP régional.

Il n'est guère étonnant que de nombreuses bibliothèques pilotes de PCPP thématiques soient d'anciens CADIST¹¹. Bien que principalement implantés à Paris ou en Ile-de-France, il est notable que, depuis 2017, plusieurs PCPP thématiques incluent des bibliothèques situées hors de la région parisienne¹², disposant de collections importantes ou « de niche » sur les thématiques concernées. On note par ailleurs que les bibliothèques impliquées dans un PCPP thématique sont très majoritairement membres du réseau Sudoc¹³. Seuls 5 PCPP thématiques incluent des bibliothèques dites « non déployées », membres du réseau Sudoc-PS. Même si la présence de ces bibliothèques au sein des PCPP thématiques est actuellement faible, certaines des collections « de niche » qu'elles détiennent auraient toute légitimité à intégrer un PCPP thématique et national¹⁴.

Au total, **19 785 titres de périodiques** sont signalés et conservés dans le cadre des PCPP thématiques, selon des périmètres diversifiés en fonction des thématiques (de 50 à 10 825 titres conservés).

Sur ces 16 PCPP, 14 sont co-pilotés par le CTLes¹⁵. Dans le cadre de coopération opérationnelle avec l'Abes, le CTLes met à disposition des gestionnaires de PCPP différents outils de gestion partagée, ainsi qu'une aide logistique pour faciliter le transfert des collections entre établissements parisiens à fins de complétude dans les établissements de conservation. Notons que 10 de ces PCPP thématiques ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du dispositif CollEx-Persée¹⁶ (appel à projet 2016).

¹¹ Les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) constituaient un réseau documentaire de bibliothèques spécialisées. Créés en 1980 et gérés par de grandes bibliothèques universitaires ou de grands établissements de recherche, ils sont, depuis 2017, remplacés par les Collections d'excellence (CollEx).

¹² Voir plus loin les données chiffrées sur ce sujet.

¹³ Ces proportions sont à prendre avec précaution, car un centre de ressources peut conserver un nombre très réduit de titres.

¹⁴ Par exemple, les titres portant sur la céramique et présents dans les bibliothèques non déployées de Limoges (la BFM par exemple) et qui intéressent des disciplines comme les nanotechnologies, la dentisterie, l'histoire industrielle.

¹⁵ Le [CTLes](https://www.ctles.fr/) propose des services aux bibliothèques de la région Ile-de-France incluant notamment le stockage de collections peu consultées. Sur les 16 PCPP thématiques, 14 sont pilotés par le CTLes Les deux exceptions étant le PCPP Arts et Métiers et le PCPP Mathématiques RNB. : <https://pcp.docressources.fr>

¹⁶ <https://www.collexpersee.eu>

Tableau 1 : panorama des plans de conservation thématiques

Nom du PCPP	Nbre de titres conservés	Nbre de bibliothèques déployées	Nbre de bibliothèques non déployées
Arts et Métiers	50	16	0
Sciences de l'Antiquité	671	36	3
Arts du spectacle	809	12	2
Chimie	500	33	0
Droit	1 077	18	0
Europe balkanique, centrale et orientale	1 732	11	0
Géographie	912	6	0
Langues, littératures, civilisation germaniques	491	21	1
Études italiennes	110	9	0
Mathématiques RNB	748	24	3
Périodiques médicaux d'Ile-de-France	10 825	28	0
Histoire médiévale	251	21	0
Philosophie	922	22	1
Physique	316	17	0
Psychologie, psychanalyse	299	14	0
STAPS	72	12	0

Les plans de conservation régionaux

423 bibliothèques participent à l'un des **20 PCPP régionaux identifiés**, ceux-ci regroupant entre 3 établissements au minimum et 55 établissements au maximum. Rappelons que 27 d'entre eux contribuent également à un ou plusieurs PCPP thématiques.

Bien que certains soient purement universitaires, les PCPP régionaux sont gérés ou co-pilotés le plus souvent **en partenariat avec les SRL - Structures Régionales du Livre** regroupées au sein du réseau de la FILL¹⁷ - Fédération Interprofessionnelle Livre et Lecture avec laquelle l'Abes a signé une convention de partenariat en 2010.

Les politiques documentaires appliquées aux PCPP régionaux sont variables et organisées autour d'axes thématiques ou régionaux. Plusieurs axes documentaires peuvent cohabiter au sein d'un même plan (par exemple le PCPP Nord Pas de Calais). Dans la grande majorité des cas, les PCPP régionaux associent des bibliothèques relevant de l'enseignement supérieur et des bibliothèques ou autres organismes documentaires de type archives, bibliothèques municipales, bibliothèques d'instituts, etc. relevant de collectivités territoriales (départements, municipalités, intercommunalités...)

Au total, **22 484 titres de périodiques** sont signalés et conservés dans ce cadre, le PCPP régional le moins étendu comportant 17 titres, le plus étendu 5 794 titres.

Tableau 2 : panorama des plans de conservation régionaux

Nom du PCPP	Nombre de titres conservés	Nbre de bibliothèques déployées	Nbre de bibliothèques non déployées
Aquitaine	1 168	49	22
Auvergne	5 794	30	21
Bourgogne	822	28	20
Bretagne	870	30	14
Champagne-Ardenne	423	27	23

¹⁷ <https://fill-livrelecture.org>

Champagne-Ardenne Picardie	698	11	0
Corse	562	10	8
Franche-Comté	559	24	17
Limousin	211	18	9
Lorraine	1 053	4	0
Midi-Pyrénées	889	52	38
Nord-Pas-de-Calais	2 740	36	18
Provence-Alpes-Côte d'Azur	79	16	14
Picardie	106	11	9
Pays de Loire	934	13	9
Rhône-Alpes	4 870	55	32
Sciences Aix-Marseille	268	6	0
Sciences Centre Val de Loire	205	3	0
Université de Poitiers	17	4	0
Université de Rouen	216	8	2

Identification des exemplaires¹⁸ conservés dans le cadre de PCPP

Pour l'ensemble des PCPP, **71 634 exemplaires de titres** sont recensés :

- 65,1 % au sein de PCPP thématiques, soit 46 605 exemplaires
- 34,9 % au sein de PCPP régionaux, soit 25 029 exemplaires

On constate que le nombre d'exemplaires conservés dans le cadre des PCPP thématiques par des bibliothèques non déployées dans le réseau Sudoc est relativement faible (4,7 % du total). En revanche, celles-ci conservent **48,8 % des exemplaires dans le cadre des PCPP régionaux**.

Tableau 10 : nombre d'exemplaires conservés dans le cadre des PCP thématiques

Nom du PCPP	Bib. déployées	Bib. non déployées	Total
Arts et Métiers	52	0	52
Sciences de l'Antiquité	4 057	851	4 908
Arts du spectacle	999	519	1 518
Chimie	2 789	0	2 789
Droit	4 304	0	4 304
Europe balkanique, centrale et orientale	2 897	0	2 897
Géographie	1 489	0	1 489
Langues, littératures, civilisation germaniques	1 538	49	1 587
Études italiennes	404	0	404
Mathématiques RNB	1 912	380	2 292
Périodiques médicaux d'Ile-de-France	18 132	0	18 132
Histoire médiévale	1 493	1	1 494
Philosophie	2 341	376	2 717
Physique	1 100	0	1 100
Psychologie, psychanalyse	747	0	747
STAPS	175	0	175
Total	44 429	2 179	46 608

¹⁸ Pour une publication en série, un « exemplaire » définit l'ensemble des fascicules conservés d'un titre identifié par un ISSN spécifique. En ce sens, l'« exemplaire » peut être complet (la bibliothèque possède tous les fascicules de la publication depuis le début) ou non (la collection peut être lacunaire, ne pas avoir débuté au premier numéro, être interrompue alors que la publication est toujours en cours, etc.).

Tableau 11 : nombre d'exemplaires conservés dans le cadre des PCPP régionaux

Nom du PCPP	Bib. déployées	Bib. non déployées	Total
Aquitaine	500	819	1 319
Auvergne	3 523	2 402	5 925
Bourgogne	118	803	921
Bretagne	387	549	936
Champagne-Ardenne	76	353	429
Champagne-Ardenne Picardie	923	0	923
Corse	145	863	1 008
Franche-Comté	123	567	690
Limousin	66	159	225
Lorraine	1 053	0	1053
Midi-Pyrénées	319	822	1141
Nord-Pas-de-Calais	1 859	1 126	2985
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	111	113
Picardie	9	111	120
Pays de Loire	85	901	986
Rhône-Alpes	2 982	2 548	5 530
Sciences Aix-Marseille	268	0	268
Sciences Centre Val de Loire	213	0	213
Université de Poitiers	17	0	17
Université de Rouen	159	68	227
Total	12 827	12 202	25 029

Identification des PCPP à partir des outils fournis par l'Abes

Pour faciliter l'accès à tout ou partie des titres composant les 36 PCPP¹⁹, un **index "PCP"** spécifique est implémenté dans les données Sudoc, ce qui permet leur identification à partir du **catalogue Sudoc public** et de **l'application Périscope**, deux outils à la disposition des gestionnaires de PCPP.

PCPP régionaux	Index	PCPP thématiques	Index
Aix-Marseille - Sciences	PCSAM	Arts et Métiers - Ensam	PCAM
<u>Aquitaine</u>	PCAq	Sciences de l'Antiquité	PCAnt
<u>Auvergne</u>	PCAv	Arts du spectacle	PCAS
<u>Bourgogne</u>	PCBo	Chimie	PCChimie
Bretagne	PCBre	Droit	PCDroit
Centre Val de Loire - Sciences	PCSCen	Études italiennes	PCIta
<u>Champagne-Ardenne</u>	PCCA	Europe balkanique, centrale et orientale	PCEbco
Champagne-Ardenne Picardie	PCCAPI	Géographie	PCGéo
Corse	PCCor	Langues, littératures, civilisation germaniques	PCGer
<u>Franche-Comté</u>	PCFC	<u>Mathématiques - RNBM</u>	PCMath
Limousin	PCLim	Médecine et Biologie Humaine - Ile-de-France	PCMed
Lorraine	PCLor	Médiéval	PCMedieval
<u>Midi-Pyrénées</u>	PCMP	Philosophie	PCPhilo
<u>Nord-Pas-de-Calais</u>	PCNPDC	Physique	PCPhy
Picardie	PCPic	Psychologie, psychanalyse	PCPsy
Pays de Loire	PCPL	STAPS	PCStaps
<u>Provence-Alpes-Côte d'Azur</u>	PCPACA		
<u>Rhône-Alpes</u>	PCRA		
Université de Poitiers	PCUP		
Université de Rouen	PCUR		

¹⁹ Carte de France des PCPP¹⁹ : https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/pcpp-02_385270#6/47.100/3.285

Localisation des « unica » au sein des PCPP

L'un des principaux intérêts des PCPP est de s'assurer de la **bonne conservation d'un exemplaire de la collection la plus complète possible de certaines collections rares**, voire d'unica (un seul exemplaire du titre identifié en France). Dans bien des cas, la bibliothèque conservatrice sera l'unique détentrice d'une collection donnée, soit au niveau national, soit dans les limites thématiques ou géographiques du plan auquel elle participe.

Par ailleurs, et même s'il n'existe pour l'instant aucune gestion globale de l'ensemble des plans, thématiques ou régionaux, éviter les redondances entre les PCPP (c'est-à-dire la présence d'un même titre dans différents plans) semble un objectif pertinent pour les plans thématiques. Pour les plans régionaux et les titres généralistes, que l'on souhaite accessibles à tout citoyen dans un périmètre acceptable, la question se pose dans d'autres termes.

À cet égard, les données collectées sur la présence, ou non, d'unica dans les PCPP est particulièrement utile. On peut distinguer les unica « absolus », c'est-à-dire les titres présents uniquement dans l'établissement de conservation, et les unica « relatifs », c'est-à-dire les titres présents dans un seul plan (mais potentiellement présents dans d'autres établissements, non partie prenante d'un PCPP).

En schématisant, on pourrait donner la lecture suivante de la proportion d'unica dans chaque PCPP : plus on trouve d'unica « absolus », plus le PCP est constitué autour de la **sauvegarde et de la mise en valeur de collections rares** et donc précieuses, à l'inverse d'un plan généraliste, qui lui aura sans doute pour objectif de **rationaliser la conservation de ces collections** courantes à l'échelle du territoire.

Tableau 3 : Nombre d'unica au sein des plans de conservation thématiques

Nom du PCPP	Nbre de titres conservés	Nbre d'unica « absolus »	Nbre d'unica « relatifs »
Arts et Métiers	50	3	21
Sciences de l'Antiquité	671	20	536
Arts du spectacle	809	75	667
Chimie	500	10	257
Droit	1 077	46	625
Europe balkanique, centrale et orientale	1 732	708	1 719
Géographie	912	42	716
Langues, littératures, civilisation germaniques	491	50	435
Études italiennes	110	7	97
Mathématiques RNB	748	25	422
Périodiques médicaux d'Ile-de-France	10 825	2 135	9 070
Histoire médiévale	251	5	184
Philosophie	922	129	813
Physique	316	13	211
Psychologie, psychanalyse	299	34	260
STAPS	72	1	53
Total	19 785	3 303	16 086

Tableau 4 : Nombre d'unica au sein des plans de conservation régionaux

Nom du PCPP	Nbre de titres conservés	Nbre d'unica « absolus »	Nbre d'unica « relatifs »
Aquitaine	1 168	119	792
Auvergne	5 794	506	3 099
Bourgogne	822	5	261
Bretagne	870	7	243
Champagne-Ardenne	423	1	41
Champagne-Ardenne Picardie	698	0	162
Corse	562	278	555
Franche-Comté	559	12	215
Limousin	211	0	25
Lorraine	1 053	4	258
Midi-Pyrénées	889	30	361
Nord-Pas-de-Calais	2 740	274	1 399
Provence-Alpes-Côte d'Azur	79	0	19
Picardie	106	0	34
Pays de Loire	934	147	728
Rhône-Alpes	4 870	86	2 510
Sciences Aix-Marseille	268	0	19
Sciences Centre Val de Loire	205	0	12
Université de Poitiers	17	0	4
Université de Rouen	216	0	69
Total	22 484	1 469	10 806

Disponibilité sous forme électronique des titres conservés

La présence d'une version électronique²⁰ des titres conservés au sein de PCPP constitue un **indicateur intéressant**. En effet, dans certains cas, l'existence, pour le même titre, d'une version électronique et d'une version imprimée émergeant à un Plan peut constituer un critère de décision pour se débarrasser du titre imprimé stocké, parfois sans que les statistiques d'usages ne le justifient. C'est particulièrement vrai dans le cas de titres dont la version électronique a été acquise dans le cadre des Licences Nationales²¹.

Tableau 9 : pourcentage de titres conservés disposant d'une version électronique

% moyen	42 %
% moyen - PCPP thématiques	51 %
% moyen - PCPP régionaux	34 %
% maximal (1 plan concerné)	95,3 %
% minimal (1 plan concerné)	1,2 %

²⁰ Ces notices comprennent une zone 452 ou une zone 455 du format UNIMARC, sous respectivement « a pour autre édition sur un support différent » et « reproduction de » qui, dans les faits, font essentiellement le lien avec des notices concernant des documents numérisés ou nativement disponibles sous forme électronique.

²¹ <https://www.licencesnationales.fr>

La qualité des données liées aux PCPP

Comment obtenir une bonne qualité des données bibliographiques ?

Qu'il s'agisse des informations bibliographiques et de la description des fascicules physiques, la qualité de la description des collections constitue un élément d'appréciation majeur des documents, pour en permettre l'identification, l'accès voire la conservation.

On ne peut que constater que la description bibliographique des publications en série est plus complexe que celle d'autres types de publication, comme les monographies. En effet, par définition, les ressources continues évoluent dans le temps et par conséquent, les informations bibliographiques les décrivant également²². Ainsi, une bonne description bibliographique doit à la fois fournir les éléments d'identification des fascicules courants et proposer l'historique de la publication. Même pour la plus simple notice, il n'est pas possible d'établir « en une fois » sa description bibliographique, au moins pour les ressources continues courantes : une description au n° 1 devra être nécessairement complétée, à un moment ou à un autre, par la description du dernier fascicule, car il n'existe pas d'exemple de publication qui, un jour ou l'autre, ne s'achève.

De plus, les ressources continues peuvent donner lieu à des fusions de plusieurs publications, ou au contraire à des scissions, des remplacements, des changements de titre, de périodicité ou d'éditeur.... En tant que part intégrante de la description bibliographique, ces modifications obligent à gérer les processus dits « de filiation » d'une ressource continue donnée, par le biais de zones dédiées des formats bibliographiques, afin de donner l'image la plus fidèle possible de la vie et de la « généalogie » de la revue ou du journal.

C'est notamment pour cela que l'Abes entretient un **partenariat fructueux et exclusif avec le CIEPS** - Centre International d'Enregistrement des Publications en Série et gestionnaire du **Registre de l'ISSN**. A quelques exceptions près, toute publication en série se voit attribuer un identifiant unique - le numéro ISSN- par le CIEPS. Cet identifiant univoque, standard international, permet l'**identification** sans erreur de titres qui parfois peuvent être très proches, et facilite l'**interopérabilité** des données dans de nombreux outils bibliographiques.

L'une des forces originelles du catalogage des publications en série dans le Sudoc consiste dans le fait de s'appuyer sur le Registre de l'ISSN, réservoir de données riche d'environ 2 millions de notices de très grande qualité, créées essentiellement « à la source » dans les pays de publication de ces titres. Outre le fait de bénéficier des créations et modifications de notices en provenance du Registre **selon une fréquence bimensuelle** - ce qui assure au Sudoc une quasi-homothétie avec le contenu du Registre, les membres des réseaux Sudoc et Sudoc PS bénéficient également, par l'intermédiaire de **l'application Cidemis - Circuit des Demandes ISSN**, de la possibilité de demande de création ou correction de notices bibliographiques des titres localisés dans leurs établissements. Développée en coopération avec le CIEPS et ISSN France, **l'application Cidemis** établit un *workflow*²³ de demandes et de réponses entre l'Abes et le CIEPS et, par son intermédiaire, avec les 90 centres nationaux qui constituent le réseau de l'ISSN dans le monde, le centre français - ISSN France - étant quant à lui hébergé par la BnF.

Pour garantir la qualité des informations bibliographiques aptes à décrire la complexité de ce type de publication, il est donc indispensable d'utiliser le Registre de l'ISSN. En retour, les réseaux de l'Abes contribuent à améliorer la qualité du signalement dans le Registre.

²² L'essentiel des procédures spécifiques aux publications en série figurent ici : <http://documentation.abes.fr/sudoc/regles/Catalogage/index.htm> rubrique « Catalogage des ressources continues ».

²³ « Flux de travail »

L'utilisation des notices du Registre de l'ISSN

Il semble donc indispensable que les notices des publications signalées dans les PCPP, dont la qualité bibliographique doit être optimale, soient **explicitement des notices en provenance du Registre de l'ISSN** ou qu'une demande de création²⁴ soit formulée quand cela est nécessaire.²⁵ A cet, égard, les pourcentages de notices de titres présents dans les PCPP pourvues de n°ISSN est très satisfaisant.

Tableau 5 : pourcentage de notices pourvues de n°ISSN

% moyen	93 %
% maximal (15 plans concernés)	100 %
% minimal (1 plan concerné)	65 %

Présence de liens aux données d'autorité dans les notices

La description bibliographique inclut nécessairement un **important travail sur les points d'accès**, informations indispensables pour accéder à un titre via un catalogue, non spécifiquement dans le cadre d'une recherche sur ce titre au sein des collections de ressources continues, mais plutôt dans le cadre d'une recherche à propos d'une thématique ou émanant d'une collectivité donnée, etc. Ceci est tout particulièrement vrai pour les plans thématiques nationaux, qui sont également conçus comme des **corpus scientifiques** ayant leurs propres caractéristiques et leurs propres cohérences, mais aussi pour certains plans régionaux dédiés à des thématiques spécifiques répondant aux mêmes objectifs.

L'enrichissement des notices avec des autorités validées et contrôlées augmente l'efficacité des recherches comme la pertinence du travail catalographique. Notons que pour les périodiques, la plupart du temps, l'autorité auteur, co-auteur ou secondaire est une collectivité, et pas une personne.

Le fait d'enrichir les notices bibliographiques des titres qui émanent à des PCPP en les liant à des notices d'autorité (collectivité auteur ou indexation sujet) favorise, grâce aux liens créés entre notices bibliographiques et notices d'autorité, la remontée des notices via les référentiels d'autorité, tel **IdRef**²⁶-identifiants et référentiel de l'Enseignement Supérieur géré par l'Abes. Outre le fait de valoriser le travail d'amélioration de la qualité mené par les établissements impliqués dans le cadre des PCPP, cet enrichissement augmente la visibilité des données produites et leur exploitation potentielle et dans le contexte du web sémantique²⁷.

Cependant, force est de constater que la qualité des notices bibliographiques de publications incluses dans des PCPP pourrait, dans certains cas, être améliorée. Même si plus de la moitié des notices, tous plans confondus, comporte un lien vers une autorité auteur²⁸, cette moyenne masque une grande disparité selon les plans.

Tableau 6 : pourcentage de notices liées à des données d'autorité

% moyen	57,4 %
% maximal (1 plan concerné)	82,7 %
% minimal (1 plan concerné)	30,1 %

²⁴ Cas cela dit peu probable, puisque le titre proposé à la conservation partagée était déjà présent dans le Sudoc et, comme tel, décrit par une notice en provenance du Registre dans la majorité des cas.

²⁵ Sans entrer dans des détails trop techniques pour cette synthèse, un certain nombre de publications, qui peuvent être incluses dans un PCP, peuvent ne pas être pourvues d'ISSN car le CIEPS ne les considère pas comme tels. Dans ce cas, c'est le travail d'identification effectué par les membres des réseaux Sudoc et Sudoc-PS qui fait foi.

²⁶ <https://www.idref.fr>

²⁷ Courte introduction au web sémantique : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/web-semantique>

²⁸ La notion d'« autorité auteur » appliquée aux publications en série peut être définie comme la présence d'un point d'accès normalisé à l'auteur ou à la collectivité auteur responsable du titre. Pour ce qui est de l'exploitation statistique, la mention « avec autorité auteur » indique la présence d'au moins une zone 710, 711 ou 712 du format UNIMARC, zones qui correspondaient jusqu'à présent aux « collectivité responsabilité principale, co-auteur et secondaire ».

Présence d'une classification décimale dans les notices

Une autre possibilité de description thématique des ressources continues, qui peut être exploitée spécifiquement ou en complément de l'utilisation d'autorités, consiste en l'utilisation d'une classification numérique, les deux plus importantes étant la Dewey et la CDU- Classification décimale universelle. Ces classifications facilitent le regroupement des ressources continues en ensembles thématiques, également exploitables en tant que *corpus* scientifiques spécifiques²⁹.

Les notices du Registre de l'ISSN incluant systématiquement une indexation de type décimal, les titres inscrits au PCPP disposent d'un taux important d'indexation Dewey.

Tableau 7 : pourcentage de notices comportant un indice Dewey ou CDU

% moyen	92,5 %
% maximal (5 plans concernés)	100 %
% minimal (1 plan concerné)	63,7 %

Présence d'une indexation matière dans les notices

L'enrichissement des notices bibliographiques par une **indexation matière précise**, de type Rameau ou FMeSH, est particulièrement importante, notamment dans le cadre des Plans thématiques. Ce type d'indexation aide à distinguer, au sein d'un corpus général (Plan Médecine, par exemple), certaines sous-thématiques précises (Gynécologie, Gériatrie, Médecine tropicale...).

Tableau 8 : pourcentage de notices sans indexation matière (tous PCPP)

Nom du plan	% de notices
Arts et métiers	30
Sciences de l'Antiquité	27,1
Aquitaine	48,8
Arts du spectacle	61,9
Auvergne	49,2
Bourgogne	36
Bretagne	25,6
Champagne-Ardenne	17,7
Champagne-Ardenne Picardie	11,2
Chimie	49,8
Corse	92,5
Droit	18,5
Europe balkanique, centrale et orientale	55
Franche-Comté	36
Géographie	52,6
Langues, littératures, civilisation germaniques	54,8
Études italiennes	50
Limousin	7,6
Lorraine	40,5
Mathématiques RNB	20,2
Périodiques médicaux d'Ile-de-France	68,4
Histoire médiévale	27,5
Midi-Pyrénées	35,3
Nord-Pas-de-Calais	38,6

²⁹ Un des problèmes posé par ces indexations/classifications réside dans le fait qu'elles sont numériques (décimales) et donc peu lisibles, notamment pour les indices les plus fins : difficile de savoir que l'indice « 074.586 020 7 » signifie : « Journalisme et journaux en France - Isère - Traitement humoristique ».

Provence-Alpes-Côte d'Azur	34,2
Philosophie	37,3
Physique	59,2
Picardie	14,2
Pays de Loire	75,5
Psychologie, psychanalyse	6,4
Rhône-Alpes	44
Sciences Aix-Marseille	17,2
Sciences Centre Val de Loire	4,4
STAPS	33,3
Université de Poitiers	17,6
Université de Rouen	34,7

Comment obtenir une bonne qualité des données d'exemplaire ?

La différence principale par rapport à d'autres types de documents - notamment les monographies- pour décrire les publications en série - concerne les données d'exemplaire et leur non complétude potentielle, pour un établissement donné d'une collection donnée.

En d'autres termes, si un établissement localise une monographie, c'est qu'il en possède au moins un exemplaire, sous une forme par essence complète. En revanche, si un établissement localise une publication en série, cela peut vouloir dire :

- qu'il possède la collection complète d'une publication ayant cessé de paraître.
- qu'il possède la collection complète d'une publication continuant à paraître, et y est toujours abonné.
- qu'il possède une collection lacunaire (sans certains numéros) d'une publication ayant cessé de paraître ou d'une publication continuant à paraître.

La description la plus précise possible des « états de collection » d'une publication est donc évidemment primordiale pour l'ensemble des publications en série conservées en établissement et *a fortiori* dans le cadre de la gestion d'un PCPP.

Dans l'idéal de gestion d'un PCPP, un seul établissement de conservation possédant une collection complète permet de générer des données d'exemplaire « simples » (année/numéro/volume de début > année/numéro/volume de fin). Pour autant, tous les autres cas de figure sont possibles : établissement de conservation possédant une collection incomplète, qu'il faudra compléter par échange ou don ; partage d'une collection complète entre plusieurs établissements ; etc.

Dans tous ces cas, la **complétude et la précision, actualisées, des états de collection** et des informations de lacunes sont des données primordiales, non seulement pour la gestion de la conservation des collections et leur transfert éventuel vers le pôle de conservation en vue de constituer une collection la plus complète possible, mais également pour toutes autres opérations liées à l'exploitation de ces collections (consultation sur place ; numérisation ; PeB-Prêt-entre- Bibliothèques...)

Focus sur les données d'exemplaire dans le Sudoc

En matière de description des états de collection, le format des données d'exemplaire Sudoc inclut essentiellement deux zones :

- la **zone 955**, qui permet une description précise des fascicules détenus par l'établissement, en signalant la présence éventuelle de lacunes : « 955\$7 Lacunes »
- la **zone 959**, récemment créée, permettant de signaler très précisément et de manière structurée (donc exploitable ensuite par des machines) les lacunes d'une collection.

Il est donc nécessaire que l'ensemble des données d'exemplaires des titres émergeant à des PCPP doivent inclure une zone 955 (dont les sous-zones sont répétables pour signaler plusieurs séquences) et, dans le cas de collections lacunaires, une zone 959 détaillée associée à une 955\$7 « Lacunes ». Il est difficile d'établir un ratio entre la présence d'une zone 955 et d'une zone 959, dans la mesure où, bien évidemment, des collections complètes décrites en zone 955 ne justifient pas la présence d'une zone 959. Néanmoins, la

présence de zones 959 associées à une 955 \$7 constitue un indice d'une meilleure qualité descriptive des lacunes dans les exemplaires.

Sans surprise, le nombre de notices dépourvues d'états de collection est extrêmement faible mais, en bonne logique, s'agissant de titres inclus dans des PCPP, il devrait être proche de 0 %.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, la présentation détaillée des lacunes d'un état de collection n'a de sens que si la collection comporte des lacunes³⁰. Sur ce point, de gros efforts restent à fournir pour améliorer la **présentation détaillée des lacunes**, indispensable à une **bonne gestion des collections** conservées (transfert de fascicules en provenance d'autres bibliothèques, ou non partie prenante du PCPP concerné), et à la **valorisation des collections** (numérisation ; PeB-Prêt-entre-Bibliothèques).

Tableau 12 : pourcentage de notices ne comportant pas d'état de collection

% moyen	1,1 %
% maximal (1 plan concerné)	4,8 %
% minimal (14 plans concernés)	0 %

Tableau 13 : pourcentage de notices comportant une description détaillée des lacunes

% moyen	14,4 %
% maximal (1 plan concerné)	57,1 %
% minimal (2 plans concernés)	0 %

³⁰ Des sous-zones spécifiques, situées dans la zone de l'état de collection, permettent de préciser si l'état de collection comporte ou non des lacunes.

Conclusion

Si l'on se réfère au nombre de titres de périodiques localisés dans le Sudoc, le nombre de titres conservés dans le cadre de PCPP reste relativement modeste : **42 000 titres conservés** à rapporter aux **524 330 titres de périodiques localisés**³¹ (imprimés et électroniques), soit environ 8 % du total.

Pour autant, la nature même des PCPP ne permet pas de rapporter cette modestie quantitative à même modestie qualitative. Les gestionnaires de ces PCPP ont élaboré, avec leurs établissements partenaires, des politiques documentaires rigoureuses de sélection des titres, dans un souci d'excellence, que ce soit pour les choix **disciplinaires**, pour les choix de **rareté, d'usage, ou d'intérêt régional, patrimonial ou scientifique**. Signalons à ce titre qu'à l'issue du chantier, en cours³², visant à mieux relier les données bibliographiques de la BnF et celles du Sudoc, le dispositif de conservation partagée s'enrichira de cette importante collection.

En ce qui concerne la qualité des notices bibliographiques et des états de collection, les comparaisons entre PCPP n'ont pas grand sens. Il ne s'agit évidemment pas de mettre « en compétition » les différents plans - chacun obéissant à ses propres objectifs, ayant ses propres caractéristiques et contraintes, notamment budgétaires.

En fournissant des données détaillées, plan par plan, sur les différents éléments examinés ci-dessus dans le cadre d'une approche globale, l'objectif est de proposer aux gestionnaires de PCPP des éléments d'appréciation quantitatifs, statistiques - qui, comme toujours, n'ont de sens qu'en regard d'autres éléments d'appréciation et dans la durée. C'est dans cet esprit que l'Abes se propose de **renouveler cet état de l'art**, selon une périodicité à déterminer, afin d'apprécier dans le temps l'évolution des PCPP en général et de chaque PCPP en particulier.

En effet, même si son objectif principal est justement celui d'une pérennité non limitée dans le temps, **chaque PCPP est un « organisme vivant »**, qui évolue dans le temps, dans son étendue, ses objectifs, sa complétude - sans qu'il faille voir ici la moindre contradiction - et c'est bien tout l'enjeu des bibliothèques d'assurer la satisfaction de besoins contemporains en les inscrivant dans le temps long.

³¹ Données 2018. Ce chiffre inclut cela dit les publications électroniques « localisées » pour être rendues visibles dans l'interrogation grand public du catalogue Sudoc.

³² Ce travail se construit essentiellement autour de deux axes : signalement du corpus Gallica de collections de périodiques numérisées en libre accès, avec lien direct, via le Sudoc, vers ces collections ; signalement de l'ensemble des collections de périodiques conservées à la BnF, quel que soit le support de conservation, via un lien ARK pérenne entre les notices bibliographique Sudoc et les notices (comportant les données de conservation) du catalogue général de la BnF.